

031

Flamborough—Glanbrook

Population: 111,070

Consisting of that part of the City of Hamilton described as follows: commencing at the intersection of the easterly limit of said city with the Niagara Escarpment; thence generally westerly along said escarpment to Redhill Creek; thence westerly along said creek to Mountain Brow Boulevard; thence southerly along said boulevard to Arbour Road; thence generally southerly along said road, its intermittent production, Anchor Road and its southerly production to the intersection of Rymal Road East with Glover Road; thence westerly along Rymal Road East, Rymal Road West and Garner Road East to Glancaster Road; thence southerly along said road to the electric power transmission line situated northerly of Grassypain Drive; thence generally westerly along said transmission line to Trinity Road; thence generally northerly along said road and Highway No. 52 North to the Canadian National Railway; thence generally easterly along said railway to Highway No. 403; thence northeasterly along said highway to the northerly limit of said city; thence northwesterly, generally northeasterly, northwesterly, generally southwesterly, generally southeasterly and generally northerly along the northerly, westerly, southerly and easterly limits of said city to the point of commencement.

031

Flamborough—Glanbrook

Population : 111 070

Comprend la partie de la ville de Hamilton décrite comme suit : commençant à l'intersection de la limite est de ladite ville et de l'escarpement de Niagara; de là généralement vers l'ouest suivant ledit escarpement jusqu'au ruisseau Redhill; de là vers l'ouest suivant ledit ruisseau jusqu'au boulevard Mountain Brow; de là vers le sud suivant ledit boulevard jusqu'au chemin Arbour; de là généralement vers le sud suivant ledit chemin, son prolongement intermittent, le chemin Anchor et son prolongement sud jusqu'à l'intersection du chemin Rymal Est et du chemin Glover; de là vers l'ouest suivant le chemin Rymal Est, le chemin Rymal Ouest et le chemin Garner Est jusqu'au chemin Glancaster; de là vers le sud suivant ledit chemin jusqu'à la ligne de transport d'énergie située au nord de la promenade Grassypain; de là vers l'ouest suivant ladite ligne de transport jusqu'au chemin Trinity; de là généralement vers le nord suivant ledit chemin et la route n° 52 Nord jusqu'à la voie ferrée du Canadien National; de là généralement vers l'est suivant ladite voie ferrée jusqu'à l'autoroute n° 403; de là vers le nord-est suivant ladite autoroute jusqu'à la limite nord de ladite ville; de là vers le nord-ouest, généralement vers le nord-est, vers le nord-ouest, généralement vers le sud-ouest, généralement vers le sud-est et généralement vers le nord suivant les limites nord, ouest, sud et est de ladite ville jusqu'au point de départ.